



En 1970, le mariage d'André Sylvain et Chantal Pary, sur le plateau de Jeunesse, avait fait beaucoup jaser.

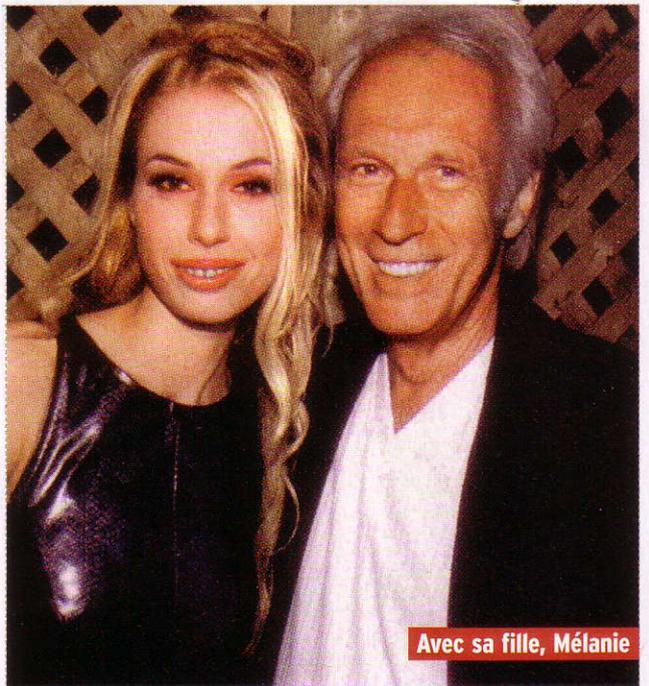


En 1977, une famille alors unie

Lucie Bernier, comme pseudonyme pour toutes mes compositions. Ça a toujours bien marché, et ce, depuis 1962. La SOCAN, qui distribue les redevances sur les droits d'auteur, était d'accord. Ceci faisait également partie de notre entente lors du divorce. Pendant des années, j'ai reçu sans problème ces redevances. Par contre, il y a cinq ans, j'ai reçu un message de la SOCAN qui me disait que Lucie Bernier était maintenant l'auteure des chansons et qu'elle reprenait possession de ses œuvres. Elle a pris 50 chansons, des chansons

«Il y a 30 ans, c'était avant-gardiste de confier la garde d'un enfant à son père»

de l'époque, des grands succès, qui ont été vendues à 200 000, 300 000 ou 400 000 \$. Je me retrouve donc privé de ces chansons. Je dois maintenant aller prouver que c'est moi qui les ai écrites. Ça écoëure! Ce serait vraiment facile pour moi de le prouver, car tous les gens du métier savent que j'en suis l'auteur. Elle n'a jamais écrit un mot ni une note de musique, et ce, du moment où j'ai été avec elle jusqu'à quelques années



Avec sa fille, Mélanie

après notre séparation. Ça m'a coûté de 2 000 à 3 000 \$ juste pour obtenir des avis légaux; je n'avais pas l'argent pour entreprendre des poursuites judiciaires. C'est la seule chose que j'ai sur le cœur vis-à-vis de cette femme. Dans le contexte des vols dont il est question aujourd'hui, ce n'est pas bon d'entamer des procédures... Je sais que ces chansons m'appartiennent, et si Chantal perçoit des droits, c'est illégalement. Si ce n'est pas du vol, c'est du détournement éhonté de fonds qui me revient de droit. Moralement, c'est une insulte à l'intelligence. C'est seulement sur ce point que je lui garde rancune. Dans le métier, tout le monde

soucie pas du mal qu'elle fait autour d'elle...

Comment va Mélanie?

Mélanie vient d'avoir 30 ans. Nous sommes toujours de grands amis. Elle m'appelle toujours «mon papa maternel». (Rires) Elle avait huit ans lorsque j'ai obtenu sa garde légale. Elle est partie de la maison alors qu'elle avait 20 ans. Nous continuons à entretenir des relations très intimes même si nous passons de longs moments sans nous voir. À l'époque, j'ai d'ailleurs apprécié l'ouverture d'esprit de Chantal, qui ne s'est pas opposée au choix de notre enfant. Elle a jugé alors que ce qu'il y avait de mieux pour notre fille, c'était de rester

dans son milieu, avec moi, qui étais assez responsable pour m'en occuper. Il y a 30 ans, c'était

avant-gardiste de confier la garde d'un enfant à son père. Je pense que, de part et d'autre, ce geste n'a jamais été regretté. ♦

Pour avoir le plaisir d'en savoir plus sur André Sylvain, ne manquez pas de visiter son site Internet: www.andresylvain.com



Par Christianne Chaillé
Photo: Sylvain Lefebvre